

Cap-Santé, le 15 février 2017

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi
15 février 2017, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture,
sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Christian Denis
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	René-Jean Pagé
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Gino Gagnon
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

Sont également présents, mesdames et monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2017

Première période de questions

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 *Liste des débours du 1^{er} janvier au 3 février 2017;*

1.2 *Renouvellement des assurances collectives – Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour le processus d'appel d'offres.*

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- 2.1 Budget affecté pour activités non réalisées au 1^{er} janvier 2017;
- 2.2 Vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf (si dossier non réglé en date du conseil de la MRC);
- 2.3 Dossier d'infraction au lac Daupin – Honoraires juridiques.

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 3.1 Dépôt du bilan des permis pour les nouvelles constructions principales en 2016;
- 3.2 Modification au Règlement 358 concernant l'accès, la tarification, la circulation, la sécurité, la paix et l'ordre à l'intérieur du Parc naturel régional de Portneuf – Avis de motion;
- 3.3 Avis de renonciation au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAA dans le cadre d'une demande d'autorisation formulée par Conservation de la nature Québec sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines;
- 3.4 Renouvellement du mandat de certains membres du comité consultatif agricole (COCAG).

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 5.1 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés;
- 5.2 Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC de Portneuf – Autorisation d'acquiescer les œuvres recommandées par le comité d'analyse;
- 5.3 Addenda à l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages – Autorisation de signature;
- 5.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Contrat de service pour l'identification des aires potentielles d'intensification de la production ligneuse (APIPL).

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 6.1 Appui au Regroupement pour un Québec en santé;
- 6.2 Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ) – Demande d'aide financière pour le Défi 2-4 km;
- 6.3 Centre d'archives régional de Portneuf (CARP) – Demande de participation financière de 12 000 \$;
- 6.4 Journée internationale de la femme – Demande de commandite;
- 6.5 Club Quad Nature Portneuf – Demande de participation financière sous forme de commandite de 500 \$;
- 6.6 Grand Marché de Québec (résolution séance tenante).

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 7.2 Commission du développement social et économique;
- 7.3 Commission de l'environnement;
- 7.4 Commission de l'administration;
- 7.5 Comité de sécurité publique;
- 7.6 Comité de sécurité incendie;

- 7.7 *Transport régional;*
- 7.8 *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);*
- 7.9 *Forum des élus de la Capitale-Nationale.*

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- *Comité de travail – le mercredi 1^{er} mars 2017 à 17 h 30;*
- *Conseil des représentants – le mercredi 15 mars 2017 à 19 h.*

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 18-02-2017

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2017

CR 19-02-2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 18 janvier 2017 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

MM. Antoine Kibrité, Georges Normand et Nicolas Dion déposent un document pour le dossier de demande d'annexion pour les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne riverains du lac Simon à Saint-Léonard-de-Portneuf.

M. Bernard Gaudreau informe que la MRC doit se prononcer d'ici les 60 jours et qu'une analyse de la situation sera présentée au comité de travail du 1^{er} mars par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme.

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 1^{er} JANVIER AU 3 FÉVRIER 2017

CR 20-02-2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	142 135,50 \$
Débours :	205 058,48 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aide financière :	100 771,00 \$
Territoires non organisés :	15 238,34 \$
Pacte rural & Fonds soutien projets structurants :	66 800,00 \$
Programme d'aménagement durable des forêts :	8 145,99 \$
Culture :	0 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	6 062,36 \$
Fonds local de solidarité (FLS) :	5 000,00 \$
Fonds de croissance :	5 000,00 \$
GRAND TOTAL :	554 211,67 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} janvier au 3 février 2017;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} janvier au 3 février 2017, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

CR 21-02-2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités et MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la MRC désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

2.1 BUDGET AFFECTÉ POUR ACTIVITÉS NON RÉALISÉES AU 1^{ER} JANVIER 2017

CR 22-02-2017

CONSIDÉRANT que la dépense des frais légaux pour les années 2015-2016 au montant de 3 131,98 \$ qui avait été imputée dans le poste 02 19000 412 (Frais légaux) des territoires non organisés (TNO) pour le dossier du lac Daupin a été transférée à la dépense des baux de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense prévue au poste budgétaire 02 19000 412 (Frais légaux) pour le budget 2016 au montant de 3 000 \$ des territoires non organisés (TNO) n'a été réalisée en date du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le transfert de la dépense au montant de 3 131,98 \$ a créé une disponibilité budgétaire totale de 6 131,98 \$ au poste budgétaire 02 19000 412 (Frais légaux) des territoires non organisés (TNO) au 31 décembre 2016;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil autorise de prélever la somme de 3 000 \$ du poste 02 19000 412 et de l'affecter au poste budgétaire numéro 55 91101 000 « Frais légaux – Surplus affecté ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 VENTE D'UN IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 23-02-2017

CONSIDÉRANT l'état produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière au conseil le 14 décembre dernier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf n'ont pas été payées en totalité pour les années 2015 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a approuvé cette liste (CR 305-12-2016);

CONSIDÉRANT qu'une propriété devra être transmise pour procéder à la vente pour motif de non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf demande que l'immeuble portant le numéro de matricule 1748-41-6627 soit vendu pour motif de non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou M. Denis Jobin, maire de la Ville de Cap-Santé, à enchérir et acquérir l'immeuble visé par cette liste, le cas échéant, lors de la vente d'immeubles qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 à 10 h dans la salle Saint-Laurent de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 DOSSIER D'INFRACTION AU LAC DAUPIN – HONORAIRES JURIDIQUES

CR 24-02-2017

CONSIDÉRANT que la Firme Morency société d'avocats a transmis en date du 25 janvier dernier un compte d'honoraires pour des frais juridiques encourus en 2016 pour le traitement d'un dossier d'infraction en bordure du lac Daupin (TNO Linton);

CONSIDÉRANT qu'un mandat avait été confié aux procureurs de la MRC pour ce dossier dans le cadre de la résolution CRS 239-11-2015;

CONSIDÉRANT que le traitement de ce dossier a conduit à la conclusion d'une entente hors cour permettant, selon différentes conditions, le renouvellement d'un bail de location pour un emplacement de villégiature (résolution CR 214-09-2016);

CONSIDÉRANT que le compte d'honoraires transmis s'élève au montant de 7 788,75 \$ (taxes incluses);

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le paiement des honoraires juridiques de la Firme Morency société d'avocats pour un montant de 7 788,75 \$ taxes incluses et que celui-ci soit prélevé à même le poste budgétaire 02 12000 412 « Services juridiques » lié au budget des baux de villégiature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

3.1 DÉPÔT DU BILAN DES PERMIS POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES EN 2016

M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dépose un bilan de l'émission des permis pour les nouvelles constructions principales émis dans les municipalités de la MRC de Portneuf en 2016.

3.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 358 CONCERNANT L'ACCÈS, LA TARIFICATION, LA CIRCULATION, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE À L'INTÉRIEUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est présenté par M. Christian Denis, représentant de la Municipalité de Deschambault-Grondines, à l'effet que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 358 concernant l'accès, la tarification, la circulation, la sécurité, la paix et l'ordre à l'intérieur du Parc naturel régional de Portneuf sera présenté.

3.3 AVIS DE RENONCIATION AU DÉLAI PRÉVU À L'ARTICLE 60.1 DE LA LPTAA DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR CONSERVATION DE LA NATURE QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES

CR 25-02-2017

CONSIDÉRANT que l'organisme Conservation de la nature Québec, dans un courriel daté du 17 novembre 2016, demande à la MRC de renoncer au délai prévu à l'article 60.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* lui permettant de présenter ses observations suite au dépôt de l'orientation préliminaire concernant le projet envisagé par l'organisme sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation formulée à la Commission de protection du territoire agricole vise à permettre la réalisation d'un projet d'aménagement faunique sur le lot 3 926 560 du cadastre du Québec, situé en bordure des marécages de Grondines;

CONSIDÉRANT que la nature des travaux à effectuer exige que ceux-ci soient effectués avant la période de dégel et que l'organisme souhaite les réaliser dès qu'une décision favorable sera émise par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté par Conservation de la nature Québec ne contrevient pas aux exigences du schéma d'aménagement et de développement, qu'il ne requiert pas

d'avis de la part de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Deschambault-Grondines;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE la MRC de Portneuf indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'elle renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* dans le cadre de la demande d'autorisation formulée par l'organisme Conservation de la nature Québec (dossier 413128);

QUE la MRC autorise la transmission de la présente résolution dès la signification d'une orientation préliminaire favorable de la CPTAQ à l'égard de cette demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 RENOUELEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (COCAG)

CR 26-02-2017

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf vient à échéance en alternance au mois de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf stipule que le mandat des membres occupant les sièges numéros 2 et 4 est venu à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les sièges numéros 2 et 4 sont occupés par messieurs Patrick Derome et Mario Delisle, représentants des producteurs agricoles, et que ceux-ci sont intéressés à voir leur mandat reconduit par le conseil de la MRC;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat de messieurs Patrick Derome et Mario Delisle à titre de représentants des producteurs agricoles au sein du comité consultatif agricole, selon les modalités apparaissant dans le règlement numéro 207 de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 27-02-2017

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 10 février 2017, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#02-17-3040 Les Jardins de la Chevrotière	10 000 \$	FDC volet 1	Démarrage
#02-17-3037	10 000 \$ 30 000 \$	FDC volet 1 FLI/FLS	Démarrage
#02-17-3003	50 000 \$	FLI	Prédémarrage

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC DE PORTNEUF – AUTORISATION D'ACQUÉRIR LES ŒUVRES RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ D'ANALYSE

CR 28-02-2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf adoptait, en avril 2015, une version révisée de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permet de reconnaître des artistes régionaux et de sensibiliser les instances municipales, les entreprises et les organismes à l'importance de leur rôle dans la promotion de la culture;

CONSIDÉRANT que la politique prévoit la possibilité de mettre sur pied un appel de dossiers annuel où des artistes portneuvois pourraient suggérer une œuvre pouvant être acquise par la MRC;

CONSIDÉRANT que 12 artistes professionnels ou en voie de professionnalisation ont répondu à l'appel de dossiers en 2016;

CONSIDÉRANT que deux œuvres se sont particulièrement démarquées lors de l'analyse par le comité prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que les œuvres *Igatsha* de l'artiste neuvillois Stéphane Langlois et *Vent fou sur la jetée – corne de brume – petit matin endiablé* de l'artiste raymondoise Michèle Bédard ont répondu avec brio aux exigences de l'appel de projets;

CONSIDÉRANT que le comité d'acquisition confère à ces œuvres un bon potentiel de médiation et qu'elles peuvent aisément être mises en valeur dans l'édifice de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le budget disponible pour la mise en œuvre de la Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art permet l'acquisition de ces deux œuvres aux tarifs proposés par les artistes;

Il est proposé par M. Christian Denis et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'acquisition de l'œuvre *Igatsha* de l'artiste Stéphane Langlois et de l'œuvre *Vent fou sur la jetée – corne de brume – petit matin endiablé* de l'artiste Michèle Bédard pour un montant total de 2 437,47 \$ taxes incluses;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale à signer les contrats avec les artistes en question.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Dominic Tessier Perry, maire de Saint-Casimir, demande d'inscrire sa dissidence aux minutes de l'assemblée.

5.3 ADDENDA À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 29-02-2017

CONSIDÉRANT qu'une entente spécifique couvrant les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 a été signée entre les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, Île d'Orléans, Portneuf, La Côte-de-Beaupré et la CMQ en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a manifesté le désir de se joindre à ladite entente au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer un addenda afin de ratifier ce partenariat dans l'entente actuelle;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer l'addenda de l'*Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – CONTRAT DE SERVICE POUR L'IDENTIFICATION DES AIRES POTENTIELLES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE (APIPL)

CONSIDÉRANT qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

CONSIDÉRANT que le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement des usines de transformation du bois constitue l'un des enjeux prioritaires par les TGIRT de la région et que l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois constitue une action stratégique visant à permettre à l'industrie de survivre à court terme, se transformer à moyen terme, mais également lui redonner un avantage compétitif sur le plan de la ressource;

CONSIDÉRANT que pour établir une stratégie régionale de production de bois, le potentiel du territoire à produire les essences désirées doit être documenté et spatialisé;

CONSIDÉRANT que l'identification des Aires potentielles d'intensification de la production ligneuse (APIPL) requiert la contribution de ressources externes et que le PADF permet le financement d'une telle activité;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Politique d'achat de la MRC, une demande de prix a été faite auprès de trois fournisseurs de services de la région;

CONSIDÉRANT que la valeur du service demandé excède 24 999 \$ dans toutes les réponses obtenues;

CONSIDÉRANT que le fournisseur de services le plus qualifié, mais également le moins cher, est un organisme public, en l'occurrence une institution de recherche, et que le Code municipal prévoit à l'article 938 que, dans le cas de contrat avec un organisme public, les articles 935 (limite 100 000 \$ appel d'offres public) et 936 (limite 25 000 \$ appel d'offres sur invitation) ne s'appliquent pas;

CONSIDÉRANT que l'identification des APIPL constitue une activité régionale au sens de l'entente de gestion pour l'objectif 1.1 du PADF survenue entre les MRC délégataires et que, par conséquent, l'autorisation à signer le contrat par la MRC responsable de l'activité doit être entérinée par le conseil de chacune des cinq MRC délégataires et financées à partir de chacune des enveloppes locales pour les activités liées à l'objectif 1.1 du PADF en appliquant la répartition financière déterminée à l'article 4 de la même entente;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la signature d'une entente de service de gré à gré d'une valeur de 28 743,75 \$ (taxes incluses) avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) pour le mandat d'identification des Aires potentielles d'intensification de la production ligneuse;

QUE conformément à l'entente de gestion du PADF pour l'objectif 1.1 survenue entre les MRC délégataires, la MRC défraye 35,4 % de la valeur du contrat, soit un montant de 10 175,29 \$ prélevé à même son enveloppe du PADF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

6.1 APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CR 31-02-2017

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités dont entre autres le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, qu'elle demande au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSÉQ) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉFI 2-4 KM

CR 32-02-2017

CONSIDÉRANT que le Réseau du sport étudiant du Québec a repris le mandat initial de Portneuf en forme pour l'organisation de l'événement du Défi 2-4 km;

CONSIDÉRANT que le Réseau du sport étudiant du Québec a adressé, le 30 janvier 2017, une demande d'aide à la MRC de Portneuf pour la tenue de l'événement du Défi 2-4 km qui se tiendra à Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire contribuer à la tenue de cet événement qui vise à sensibiliser les jeunes de 2^e et 3^e cycles du primaire à la mise en forme et aux saines habitudes de vie;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE la MRC accorde une contribution financière de 500 \$ au RSÉQ pour la réalisation du Défi 2-4 km, édition 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE PORTNEUF (CARP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 12 000 \$

CR 33-02-2017

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente de financement de cinq ans avec le Centre d'archives régional de Portneuf le 15 août 2013;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit un montant d'aide de base de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant est prévu au budget 2017;

CONSIDÉRANT que cette aide est une exigence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour permettre au

Centre d'archives régional de Portneuf de recevoir un montant équivalent;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Centre d'archives régional de Portneuf un financement de 12 000 \$;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire numéro 02 62100 996 « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME – DEMANDE DE COMMANDITE

CR 34-02-2017

CONSIDÉRANT que l'Association des gens d'affaires de Saint-Basile a adressé une demande de commandite pour la réalisation d'une conférence soulignant la Journée de la femme le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT que cette demande a été aussi faite auprès d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT que le montant total de la demande représente environ 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil désire contribuer avec les autres partenaires à cet événement et que des crédits sont disponibles au poste budgétaire « Commandites »;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à l'Association des gens d'affaires de Saint-Basile une commandite de 500 \$ pour l'activité conférence de la Journée de la femme;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire numéro 02 62100 970 « Commandites ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CLUB QUAD NATURE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE SOUS FORME DE COMMANDITE DE 500 \$

CR 35-02-2017

CONSIDÉRANT que le Club Quad Nature Portneuf demande à la MRC de Portneuf une aide dans le cadre de la tenue du Jamboree Hiver 2017 de la Fédération Québécoise des Clubs Quads, un événement d'envergure provinciale;

CONSIDÉRANT l'importance de cet événement au niveau touristique et sa portée régionale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2017 de la MRC de Portneuf un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes y sont encore disponibles;

CONSIDÉRANT la politique de la MRC sur les commandites, publicités et le financement d'organismes régionaux entérinée le 19 octobre 2016;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ au Club Quad Nature Portneuf comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 GRAND MARCHÉ DE QUÉBEC – AVIS D'INTENTION DE LA MRC DE PORTNEUF À LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

CR 36-02-2017

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Portneuf fait partie de l'entente agroalimentaire de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf regroupe 41 % des exploitations agricoles de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'il a été établi dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC qu'il fallait prioriser une stratégie concertée permettant de valoriser et distribuer les produits agroalimentaires portneuvois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a à cœur le développement de ses producteurs du domaine de l'agroalimentaire et désire investir dans la mise en œuvre de moyens concrets pour atteindre l'objectif prioritaire ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT que le projet du Grand Marché de Québec donne l'occasion à la MRC de Portneuf de se positionner comme leader dans la réussite du développement agroalimentaire de son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC juge important d'informer la Coopérative des horticulteurs de Québec de son intention d'opérer un kiosque permanent de 300 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC, pour ce faire, entend investir 80 000 \$ pour la mise en place de ce kiosque permanent;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire que ce kiosque permette à de petits producteurs de venir compléter l'offre des

plus grands, de même que de servir d'incubateur pour des investisseurs qui testeront leur marché avant d'investir plus dans le développement de leurs produits novateurs et inédits;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf demande à la Coopérative des horticulteurs de Québec de prendre en considération le projet de kiosque permanent de la MRC;

QUE le conseil de la MRC indique par cette résolution son intention de supporter financièrement la mise en place de ce kiosque à la hauteur de 80 000 \$;

QUE le conseil de la MRC fasse appel à la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf afin de coordonner le projet et le financement récurrent des ressources nécessaires au fonctionnement de cet emplacement;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Arthur Cauchon, président de la Coopérative des horticulteurs de Québec, ainsi qu'à M^{me} Manon Brazeau, présidente de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Une rencontre a eu lieu ce matin. Le compte rendu sera présenté lors du prochain comité de travail.

7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.7 TRANSPORT RÉGIONAL

Une rencontre est prévue le 21 février 2017.

7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Daniel Dion présente un bref compte rendu des différents sujets discutés au Forum des élus.

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

8.1 QUAI DE PORTNEUF

M. Nelson Bédard fait état de l'avancement des démarches. La Ville a l'intention de manifester son intérêt.

8.2 INTERNET HAUTE VITESSE

M. Denis Jobin mentionne que près de 60 portes sont peu ou non desservies par Internet haute vitesse sur le territoire de la Ville de Cap-Santé. À cet effet, la Ville a adopté une résolution s'adressant aux fournisseurs.

M. Jobin demande à ce qu'une présentation de l'étude sur la mise en valeur touristique du Saint-Laurent soit faite aux élus lors du prochain comité de travail, et M. Gaudreau lui confirme que ce sera fait.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **1^{er} mars 2017** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **15 mars 2017** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 37-02-2017

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 50 sur la proposition de M. Bernard Naud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette